



Achat terrain en indivision

Par **mcorama**, le **29/08/2011** à **10:23**

Bonjour, mon conjoint et sommes intéressés par un terrain (pas encore acheté). Ce terrain est proposé à l'achat en indivision. En effet, la totalité du terrain fait 2800m² et est proposé "en deux" à 1400m². La superficie totale de construction du terrain est de 200m² au sol pour du plein pied. Mais ce terrain n'est pas divisible car il est en zone n2h du plu donc doit faire obligatoirement au minimum 2500m². Le constructeur nous a dit qu'il était possible de faire deux maisons dessus mais mitoyenne par le garage et de même style architectural. Donc nous serions en copropriété par le sol. Y'a-t-il un moyen de sortir de l'indivision et de la copropriété pour que nos deux parcelles et propriétés soient complètement indépendante sans avoir les inconvénients de la copro sachant que le terrain n'est pas divisible en deux vu qu'il est en n2h (zone paysagère agricole partiellement constructible). A priori j'ai lu sur un forum qu'il était possible de sortir de l'indivision avec des frais d'enregistrement sur chacune des maisons? est-ce possible et quelles sont les solutions? En vous remerciant par avance. Bien cordialement.